REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN Arrondissement de STRASBOURG-CAMPAGNE

VILLE DE HOENHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 octobre 2020

sous la présidence de Monsieur le Maire Vincent DEBES

Conseillers élus :	Conseillers en fonction:	Conseillers présents :	Conseillers absents
33	33	30	3

Présents: 30

M. le Maire Vincent DEBES, M. Jean-Claude HEITMANN, Mme Gaby WURTZ, M. Claude HOKES, Mme Adeline HUGUENY, M. Claude FABRE, Mme Anne BOUCARD, M. Cyril BENABDALLAH, Mme Martine JEROME, Mme Marion ARNOLD, M. Jean-Marc ARRIEUDEBAT, Mme Véronique BOBEY, Mme Caroline BONAZZA, Mme Isabelle EYER, Mme Jennifer GEOFFROY, Mme Safa GHARBI, M. Sébastien G'STYR, M. Romaric GUSTO, M. Dzenan HADZIFEJZOVIC, Mme Hakima KHIF, M. Mme Andrée KINTZEL, Christophe KUNZ, M. Dominique LACOUR, M. Didier MERCK, M. Alain ROBUCHON, Mme Hanife SAGLAM, M. Alain SCHIRMANN, M. François SCHOHN, M. Michel VENTE, M. Grégory ZEBINA.

Absentes excusées ayant donné procuration: 2

- Mme Virginie GRUSZKA, conseillère municipale, donne procuration à Mme Hakima KHIF
- Mme Evelyne FLORIS, conseillère municipale, donne procuration à Mme Gaby WURTZ Absente excusée sans procuration : 1

Mme Lisa WASSMER.

Secrétaire de séance : Madame Véronique BOBEY

Point 2020-69

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 (ANNEXE 2)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude HOKES, Adjoint au Maire.

« L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales indique que, dans les communes de plus de 10.000 habitants, le Maire présente au Conseil municipal un Rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés, la structure de la dette et une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport donne lieu à un débat et le Conseil municipal doit en prendre acte par une délibération spécifique.

Le rapport doit être transmis à la Préfète du département et à la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg. Il doit en outre être publié. »

Monsieur Claude HOKES, prend la parole.

« C'est une obligation pour les communes de plus de 3500 habitants de présenter ce rapport dans un délais de deux mois avant le budget primitif.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/10/2020

Application agreco E legalito com

21_D0-067-216702043-20201019-D0H2020_69-

Séance du : 19 octobre 2020

Point Nº 2020-69: RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Je remercie Monsieur Patrick VIVIER pour la réalisation de ce document et Monsieur Jean Philippe REBOH pour sa contribution et son éclairage pertinent.

Je ne reviendrai pas en détail sur les différents points développés dans ce document par Monsieur VIVIER, me contentant d'aborder les points les plus marquants. Nous sommes tout disposés à répondre naturellement à vos questions ou interrogations et d'en tenir compte si nécessaires dans l'élaboration des propositions qui figureront dans le budget primitif.

On ne peut passer sous silence l'évènement majeur de cette année 2020. Le contexte inédit du Covid19 a fait dire à Monsieur Edouard PHILIPPE ces mots sur les conséquences de la pandémie : «C'est un effort long auquel nous allons tous faire face». Urgence sanitaire, choc économique, choc social qui va impacter l'ensemble de l'Etat, les collectivités, leur budget, et leur environnement.

Je sais que comparaison n'est pas raison. Mais on peut mettre en parallèle cette situation à la crise de 2008. Si la première crise est d'origine bancaire et financière, celle d'aujourd'hui, d'origine sanitaire a, comme la première, des conséquences catastrophiques sur le plan économique et dont on ne mesure pas aujourd'hui d'une façon définitive les retombées.

On retiendra, que jusqu'à ce jour, la discipline budgétaire qui a prévalu dans notre commune nous a mis, un temps au moins, à l'abri de mesures d'austérité significatives.

On peut dire que les états, européens en particulier, si attachés à la discipline budgétaire, ont décidé de soutenir «sans limite» le financement de l'économie réelle. Tant d'aides financières, à lesquelles s'ajoutent des mesures sanitaires quelque fois confuses, ont apporté hésitations et flous dans la vie quotidienne.

A ce niveau, les communes ne disposent pas de la même marge de manœuvre que l'Etat qui peut se permettre une hausse de la dette alors que nos communes sont tenues à l'équilibre de leurs comptes. Les conséquences prévisionnelles sont :

- un concours financier stable de la part de l'Etat en 2021
- un dégrèvement total de la taxe d'habitation au titre de la résidence principale avec une échéance pour tous en 2023
- une part de la taxe foncière sur les propriétés bâties intégralement transférée aux communes au 1er janvier 2021
- un point d'indice du traitement des agents de la fonction publique qui restera gelé.

Notre gestion repose à la fois sur l'indispensable sagesse au regard de nos recettes et de nos dépenses, sans nous soustraire à une dynamique de bon sens. Prudence certes, mais aussi audace, une audace acceptable pour nos concitoyens.

Le dénominateur commun de nos actions, c'est la nécessaire solidarité envers toute les générations et à tous les niveaux, le renforcement d'une éthique de proximité et d'un changement indispensable de notre rapport à la nature.

Depuis plusieurs années, nous avons pris la mesure de la nécessité de renforcer nos actions à la hauteur des enjeux qui sont en train de se jouer. Il suffit de relire nos engagements de campagne pour que se traduise clairement la stratégie des exercices à venir.

Dans notre situation il y a du bon et du mauvais. Le produit de nos trois taxes directes faibles au regard de la strate (historique) est un point faible. Notre endettement qui est le plus bas de l'EMS

REÇU EN PREFECTURE

le 28/10/2020

Application agreée E-legalite com

Séance du : 19 octobre 2020

Point N° 2020-69: RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

à 148 euros par habitant est le résultat d'un désendettement continu et c'est un point positif. Notre gestion saine de trésorerie en est un autre.

En fonctionnement, nos recettes sont constituées des produits et services en légère baisse, par des dotations de l'Eurométropole de Strasbourg en baisse également et par des droits de mutation stables mais d'un bon niveau. Pour rappel, la dotation globale de fonctionnement est en baisse de 2,55%, la dotation nationale de péréquation en baisse de 2,11%, la dotation de solidarité urbaine augmente de 3,72% et il n'y a pas de recettes exceptionnelles.

En fonctionnement toujours, nos dépenses sont constituées des charges à caractère général avec une augmentation essentiellement provoquée par la pandémie, par les charges de personnel qui connaissent une légère baisse due à des départs à la retraite ou des mutations mais compensées par le GVT et la réforme du régime indemnitaire. Je rappelle que l'effectif de la Ville compte 144 agents dont 92 à temps complet et 52 agents à temps non-complet. Dans les dépenses, nous trouvons également les charges financières, c'est-à-dire les intérêts qui sont en baisse (52000 euros), ainsi que les subventions versées aux associations qui restent stables.

En investissement également, nos recettes sont composées du FCTVA qui est en baisse puisqu'il dépend des réalisations, des subventions pour un montant de 160 000 € perçu pour l'isolation de l'école élémentaire Bouchesèche et la rénovation de l'école maternelle du Centre. Nous n'avons pas fait d'emprunt.

En investissement, nos dépenses sont composées du remboursement du capital des emprunts d'un montant de 268 000 €. Des études, des acquisitions et des travaux se feront pour un montant d'environ 1 000 000 €, montant en baisse par rapport aux années précédentes et qui est éloigné des prévisions. Notamment, l'achèvement du club house et des vestiaires au stade omnisports, ainsi que la fin des travaux de l'école de musique, l'aménagement du local situé rue Anatole France, la rénovation de la maison rue Ring et l'acquisition de différents matériels.

Concernant les orientations budgétaires, voici les projections des prévisions pour la section de fonctionnement. Nous espérons une augmentation régulière des recettes des trois taxes locales, pas d'emprunt, le maintien des autres recettes de fonctionnement, la maîtrise des dépenses et une inflation modérée ainsi que le maintien de l'épargne nette.

Pour les recettes de la section de fonctionnement, pas de revalorisation des taux d'imposition des 3 taxes directes, pas d'incidence de la suppression de la taxe d'habitation qui devrait être compensée par l'Etat, des droits de mutation stables grâce au dynamisme du marché immobilier, des tarifs municipaux au rythme de l'inflation, des dotations de l'Etat stables, la dotation de l'Eurométropole sera en baisse de 3,55%.

Pour les dépenses de la section de fonctionnement, une maîtrise des charges courantes car nous avons une faible marge de manœuvre. Les charges de personnel restent stables. Il ne faut pas oublier que 61% des dépenses de fonctionnement concernent les charges de personnel. Les charges financières de la Ville, les intérêts, baissent régulièrement. Les subventions aux associations sont stables sauf pour le CCAS.

En investissement, les recettes viendront partiellement de l'autofinancement, des subventions de l'Etat, des partenaires comme le Département, la CAF, etc..., du FCTVA mais pas de l'emprunt.

Concernant les dépenses, il y a une liste de projets d'investissement comme vous avez pu le voir dans le document qui vous a été transmis, assez conséquente. Je ne vais pas tous vous les énumérer, mais

REÇU EN PREFECTURE

Séance du : 19 octobre 2020

Point N° 2020-69: RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

voici les plus importants : - la réhabilitation de la maison sise 1 rue Ring et l'aménagement du jardin pédagogique destiné aux écoles maternelles et élémentaires du Centre ;

- le réaménagement complet du plateau d'évolution du groupe scolaire « Boucheseche » ;
- la rénovation/restructuration complète du Centre socioculturel et son extension;
- la rénovation/restructuration et extension de l'école maternelle du Ried, ainsi que le réaménagement de ses abords ;
- le réaménagement des abords du Centre socioculturel et de la halte-garderie « les p'tits bouts » ;
- le réaménagement des abords de la salle des sports « Le Chêne » et du club house du foot ;
- la création d'une zone de rencontre rue des voyageurs et rue de l'école ;
- la création d'une place des marchés sur le site du parking de la salle des fêtes ;
- la rénovation du parc informatique des écoles élémentaires « Boucheseche » et du Centre ;
- les études relatives au réaménagement et à la restructuration de la maison des associations ;
- la renaturation des trames vertes et bleues
- l'aménagement de puits de fraîcheur au cœur des secteurs les plus denses de notre agglomération ;
- les travaux d'investissement relatifs aux économies d'énergie ;
- la reconversion progressive de notre flotte automobile avec pour perspective une réduction drastique de nos émissions de CO2 ;
- la poursuite des travaux de réduction de la pollution lumineuse propre à notre éclairage public ;
- les études opérationnelles relatives à la densification et à la continuité du réseau des pistes cyclables, à savoir :
 - la poursuite à Hoenheim du projet « VELOSTRAS » le long du canal de la Marne au Rhin ;
 - la liaison entre la voie verte, route de la Wantzenau, la piste des forts et la bande cyclable aménagée en direction de la Wantzenau ;
 - la voie express vélo le long de la voie ferrée Strasbourg-Lauterbourg, à partir de la rue des Alouettes jusqu'à Strasbourg et sa liaison avec la rue de la Ville.

La mise aux normes de nos bâtiments au regard de l'accessibilité des personnes handicapées représentera également des dépenses importantes.

A cela s'ajouteront des crédits pour l'acquisition de matériels divers pour les écoles et les services municipaux, différents travaux incontournables de gros entretien du patrimoine communal, ainsi que les reports de travaux en cours votés en 2020 et le remboursement en capital des emprunts antérieurs.

En 2021, une part importante du financement des investissements pourra être assurée par l'autofinancement. Un emprunt ne devrait pas être nécessaire afin de compléter ce financement. Des subventions d'investissement seront versées par nos partenaires financiers, en particulier en ce qui concerne le projet de rénovation et d'extension du Centre socioculturel. »

Monsieur le Maire prend la parole.

« Une équipe municipale a des projets, des envies. Les élections du 15 mars dernier laissaient entrevoir de nombreuses possibilités et la crise sanitaire a retardé, déphasé de nombreuses opérations. Le contenu du débat d'orientation budgétaire ou même du budget primitif est souvent un peu long ou difficile pour un élu, il n'y a que des chiffres et pas de réel. Mais ces chiffres sont une étape essentielle sans laquelle on ne peut rien faire.

Je remercie Monsieur Claude HOKES, l'adjoint aux finances et son service pour le sérieux du travail qui est effectué depuis maintenant plusieurs années. Je suis bien content de l'avoir car notre objectif premier est de dépenser l'argent des Hoenheimois pour améliorer leur qualité de vie. Vous

RECU EN PREFECTURE

Séance du : 19 octobre 2020

Point N° 2020-69: RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

avez pu constater que nous n'avons pas pensé à améliorer les conditions de la mairie qui baigne dans son jus depuis maintenant une trentaine d'années. Notre objectif premier est de répondre aux besoins des Hoenheimois. Les besoins en matière d'éducation, cantine, etc... notre Adjointe aux affaires scolaires Madame Adeline HUGUENY est là pour nous faire part de ces besoins. Comme vous l'a précisé Monsieur Claude HOKES tout à l'heure, nous voulons agrandir et rénover l'école maternelle du Ried.

Je tiens à m'excuser auprès de la presse qui a reçu une invitation pour une inauguration qui, finalement, n'a pas pu avoir lieu à cause des conditions sanitaires et de la limitation du nombre de personnes autorisées à se réunir. Elle est repoussée à une date ultérieure.

Le vote du budget supplémentaire, et le ROB à présent, vont nous permettre de matérialiser les projets. Les exercices budgétaires sont souvent difficiles pour les communes comme Hoenheim qui ont de moins bonnes recettes fiscales. Autrement dit, nos rentrées fiscales ne sont pas aussi importantes que nous le souhaiterions, mais néanmoins nous tentons toujours de ne pas impacter la fiscalité de nos administrés et ceci même si nos moyens sont faibles par rapport à d'autres communes.

Notre prochain projet en faveur de la population sera la rénovation et l'extension du centre socioculturel. Elles répondent à des besoins environnementaux importants et sont en concertation avec le Président et le directeur du Centre socioculturel. Nous avançons et vous verrez l'année prochaine un grand nombre d'inaugurations. »

Monsieur Claude HOKES, Adjoint au Maire, demande s'il y a des demandes de prise de parole. Ceci n'étant le cas, il donne lecture du projet de délibération et le soumet au vote de l'assemblée.

Délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

Vu la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 107,

Vu l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

PREND ACTE

du débat sur les orientations budgétaires au titre de l'année 2021 et du rapport sur les orientations budgétaires, ci-joint en annexe.

ADOPTE A L'UNANIMITE (dont 2 procurations)

Pour extrait conforme au registre des délibérations, certifié

Gertifié exécutoire par le Maire compte tenu de la reception en Préfecture le 28.10 20 et de la

Le Maire,

Opublication/notification le 27.0.20

Fait à HOENHEIMale 23 octobre 2020

Le Maire,

wincent DEBES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au contrôle de légalité

REÇU EN PREFECTURE

le 28/10/2020

Application agreée E legalite com 21_D0=067=216702043=20201019=DCM2020_69=

VILLE DE HOENHEIM



RAPPORT SUR

LES ORIENTATIONS

BUDGETAIRES

2021

Pour mener à bien tous les projets, un temps de réflexion est nécessaire. Aussi, le législateur impose-t-il aux communes de plus de 3500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire, première étape du cycle budgétaire annuel.

Un débat obligatoire

La tenue du débat d'orientation est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants (Article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi N°2015-991 du 7 août 2015 – art 107). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget. Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que celui-ci.

Un rapport sur les orientations budgétaires doit être adressé aux conseillers municipaux au moins 5 jours avant la réunion du conseil. Il doit comporter les informations suivantes:

- 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en plus, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives:

- à la structure des effectifs;
- aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature;
 - à la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans un délai de quinze jours, le rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunal dont la commune est membre. Il fait également l'objet d'une publication.

Il donne aux membres du conseil municipal la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité et sur les axes majeurs de sa politique générale. Par conséquent, il est dans la logique d'un tel débat de permettre à l'assemblée délibérante :

- -d'être informée sur l'état de la situation financière de la collectivité, telle qu'elle résulte de l'évolution passée ;
- d'être informée des principales contraintes, internes à la commune et externes à elle, qui pèsent sur la préparation du budget ;
- -de discuter des priorités qui détermineront le contenu des dépenses et le niveau des recettes qui seront affichées dans le budget primitif, et qui constituent donc les orientations budgétaires.

Nous examinerons les aspects suivants :

- des données sur le contexte économique et financier,
- une analyse de la situation financière propre de la collectivité,
- les perspectives pour l'année à venir, avec des éléments de prévision pluriannuelle des investissements.

A. L'environnement économique et financier général

- 1. Conjoncture économique
- 2. Evolution des taux d'intérêt
- 3. La loi de finances pour 2021 : principales mesures concernant les collectivités locales

B. L'état des finances municipales à Hoenheim en 2020

- 1. Situation financière globale
- 2. Gestion de trésorerie
- 3. Gestion de la dette
- 4. Le personnel communal
- 5. Evolution prévisionnelle de la section de fonctionnement
- 6. Evolution prévisionnelle de la section d'investissement

C. Orientations budgétaires

- 1. Les dépenses de fonctionnement
- 2. Les recettes de fonctionnement
- 3. Le programme d'investissement
- 4. Le financement des investissements
- 5. Prévision d'évolution de la dette

A. L'environnement économique et financier général

1. <u>Conjoncture économique</u>

a) Produit intérieur brut :

Selon la Banque de France, après une année 2019 marquée par une croissance modérée (+1,5%), l'économie française devrait entrer en récession à -8,7% en 2020 suite à la crise sanitaire liée à la COVID19, pour rebondir à +7,4% en 2021. Un pic de chômage devrait être atteint au 1^{er} semestre 2021 à 11,1%. Le PIB retrouverait un niveau équivalent à fin 2019 d'ici deux ans.

b) Inflation

En France, après une inflation relativement forte en 2019 (+1,3%), la hausse des prix à la consommation devrait s'infléchir à +0,5% en 2020 selon la Banque de France. La hausse des prix pourrait être de 0,6% en 2021.

2. Evolution des taux d'intérêt

L'Eonia (taux de référence pour les opérations de prêt interbancaires au jour le jour pratiquées dans la zone euro) s'établit à un niveau historiquement bas depuis 2009. Après un léger sursaut en 2011, cet index a baissé de façon très importante en 2012 pour atteindre un plancher à l'été 2014. Ce taux est devenu négatif depuis fin 2014.

Après une baisse début septembre 2014 à 0,05%, la Banque Centrale Européenne (BCE) a fixé son principal taux directeur à 0% le 1^{er} juillet 2016.

Sur les prochains mois, malgré l'incertitude, la situation économique tend à faire penser que les taux devraient continuer à rester bas (proche de 0) dans les mois qui viennent.



NB : Euro Overnight Index Average (EONIA) : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne). Il résulte de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'euribor

3. <u>La loi de finances pour 2021 : principales mesures concernant les collectivités locales</u>

a) Les concours financiers de l'Etat

Dans un objectif de poursuite de l'effort de maitrise des dépenses publiques, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales resteront stables.

Les différentes dotations, dont la Dotation globale de fonctionnement (DGF) et la Dotation de solidarité urbaine (DSU), ne connaitraient pas de profondes modifications en 2021.

Un plan de relance de l'investissement local devrait se traduire par une augmentation des montants de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à la dotation de soutien à l'investissement (DSIL), qui pourront être attribuées par l'Etat en fonction des projets d'investissements.

b) Les mesures fiscales

Le projet de loi de finances pour 2021 confirme que le dégrèvement total de la taxe d'habitation due au titre de la résidence principale se mettra progressivement en place, sous condition de ressources (80 % des foyers fiscaux en 2020, les 20% restants à échéance 2023). Pour les 20% des ménages payant encore cet impôt, l'allègement sera de 30 % en 2021.

Le mécanisme du dégrèvement garantit la compensation intégrale des recettes des communes et des intercommunalités. L'évolution des valeurs locatives sera prise en compte au fil des années pour le calcul du dégrèvement, mais les taux et abattements resteront ceux de 2017. En théorie, les collectivités conservent bien un pouvoir de taux. Y avoir recours reviendrait toutefois à réimposer les bénéficiaires du dégrèvement.

Ensuite, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties serait intégralement transférée aux communes à partir du 1^{er} janvier 2021, permettant à l'Etat de ne compenser aux communes que la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée.

c) Les autres dispositions

Le point d'indice permettant le calcul du traitement des agents de la fonction publique restera gelé en 2021.

B. <u>L'état des finances municipales à Hoenheim en 2020</u>

1. <u>Situation financière globale</u>

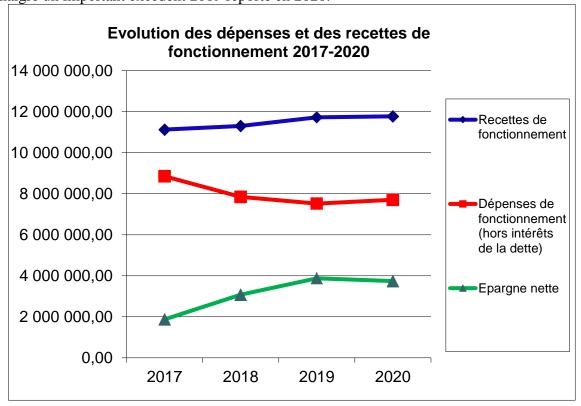
En 2019, Hoenheim était la 10e commune de l'Eurométropole (sur 33) pour la faiblesse du produit des 3 taxes directes locales. Son potentiel fiscal reste traditionnellement faible. Les finances communales sont, par conséquent, très sensibles aux apports extérieurs (dotations, subventions).

D'un autre côté, Hoenheim était en 2019 la commune la moins endettée de l'Eurométropole, avec 172 €de dette par habitant, à un niveau bien en dessous de la moyenne nationale (907 €/ habitant en 2017). L'endettement au 1^{er} janvier 2020 était de 148 € par habitant, soit un niveau historiquement bas.

Après une année 2019 importante en termes d'investissements, l'année 2020 est marquée par la crise sanitaire du COVID19 qui a freiné l'ensemble des chantiers. Le taux de réalisation des dépenses d'équipement devrait être inférieur à 30% en 2020.

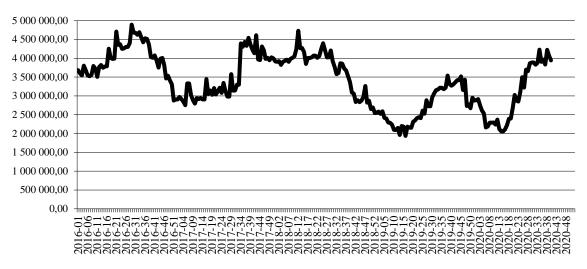
Les investissements sont concentrés sur quelques projets (Fin des travaux de l'école de musique et équipements du bâtiment / Solde de facturation des travaux des vestiaires et clubhouse du stade omnisports / Aménagement du local rue Anatole France / rénovation de la maison rue Ring / Début du programme de rénovation-extension du centre socioculturel). Divers travaux de rénovation ponctuels et achats de matériels (mobilier, informatique) viennent compléter le programme 2020.

L'excédent de fonctionnement global prévisionnel 2020 devrait être très léger recul, malgré un important excédent 2019 reporté en 2020.



2. Gestion de trésorerie

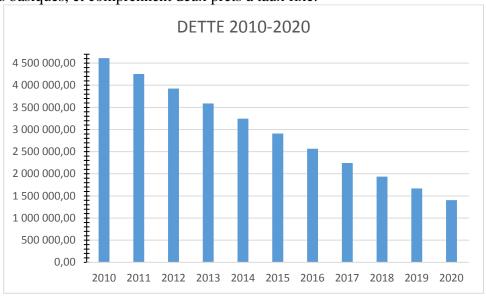
Il n'a pas été utile de mettre en place une ligne de trésorerie en 2020. La trésorerie est suffisante pour supporter les dépenses de fonctionnement et d'investissement.



3. Gestion de la dette

Le dernier emprunt ayant été contracté en 2011, la commune de Hoenheim est dans une phase de désendettement continu. Tous contrats confondus, le capital restant dû à la fin 2020 s'élèvera à environ 1,4 millions d'euros.

Les emprunts sont de type A1 selon la classification Gissler, c'est-à-dire des produits financiers basiques, et comprennent deux prêts à taux fixe.



4. <u>Le personnel communal</u>

Au 1^{er} janvier 2020, le personnel communal se compose de 144 agents (92 à temps complet et 52 à temps non complet), dont 3 emplois fonctionnels (DGS, DGA, DST) et une collaboratrice de cabinet du maire, représentant 100,86 « équivalent temps plein ». 83% du personnel est composé d'agents titulaires.

Le personnel communal est ventilé comme suit :

-Filière administrative : 26 postes -Filière technique : 40 postes -Filière sociale : 34 postes

-Filière médico-sociale : 4 postes -Filière culturelle : 17 postes -Filière animation : 23 postes

Le temps de travail maximum est de 35 heures par semaine. Fin 2020, 2 agents bénéficient d'un logement de fonction.

Variation des effectifs et frais de personnel

Année	Effectifs (ETP)	Frais de personnel en euros (chapitre 012)
2015	116,95	4 522 526,56
2016	113,68	4 428 875,77
2017	119,58	4 468 898,58
2018	110,97	4 492 492,57
2019	101,90	4 373 384,99

Pour l'année 2019, les dépenses de personnel se sont élevées à 4 373 384,99 €, soit 62% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce montant se répartit comme suit :

- Rémunérations principales : 2 464 809,93 €
- Indemnités diverses (régime indemnitaire, heures complémentaires et supplémentaires, indemnité de résidence, supplément familial de traitement, etc) : 573 498,39 €
- Avantage en nature logement : 6 950,60 €
- Autres frais divers (cotisations, formations, etc): 1 328 126,07 €

Si le ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement est supérieur à la moyenne de la strate (commune de 10 000 à 20 000 habitants), ce dernier est la conséquence de l'absence de délégations de service contractées par la commune au profit d'une gestion exclusive en régie, compétences déléguées par de nombreuses collectivités comme par exemple pour la petite enfance (halte-garderie, crèche collective) ou le périscolaire (garderies, restauration scolaire).

Bien que difficilement comparables aux autres communes de notre taille, compte tenu de notre adhésion à l'Eurométropole de Strasbourg et donc des diverses compétences exercées par cette dernière, nos effectifs en matière de personnel (144 agents pour 100,86 ETP) restent très inférieurs à la moyenne nationale de la strate qui s'élève à 254 agents (chiffre de la DGCL au 31/12/2018).

S'agissant de la gestion prévisionnelle des effectifs, le non-remplacement de certains départs à la retraite permettra de contenir la hausse des frais de personnel dans les années à venir.

Vous trouverez, en annexe de ce rapport, le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2020, ainsi que le dernier bilan social.

5. Evolution prévisionnelle de la section de fonctionnement

a) Les recettes de fonctionnement

- Les produits du domaine et des services

Ces recettes devraient être en légère baisse en 2020. Une grande partie provenant du service de la Petite enfance, un mécanisme de régulation de la CAF devrait contribuer à amortir les pertes de recettes de ce secteur liées à la pandémie de COVID19. Les autres secteurs (notamment périscolaire et culture) ont été fortement impactés par la fermeture des structures municipales et la baisse de fréquentation.

- Les impôts et taxes

Le produit des impôts et taxes (qui représentent près des 2/3 des recettes de fonctionnement) devrait être stable en 2020, grâce l'intégration de nouveaux logements et les compensations par l'Etat.

La dotation de l'Eurométropole de Strasbourg est en baisse de 4,5% par rapport à celle de 2019.

Les recettes liées à la taxe additionnelle aux droits de mutation sont être stables en 2020 et restent à un niveau exceptionnellement élevé.

- Les dotations et participations

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est en baisse de -2,55%, la dotation nationale de péréquation (DNP) de -2,11%, et la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmente de +3,72%.

Le chapitre budgétaire est globalement stable en 2020.

- Recettes exceptionnelles

Il n'y a pas de recettes exceptionnelles significatives en 2020.

b) Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général

Les charges à caractère général devraient être en augmentation en 2020 par rapport à 2019, notamment en raison des mesures prises pour faire face à la pandémie de COVID19.

- Les dépenses de personnel

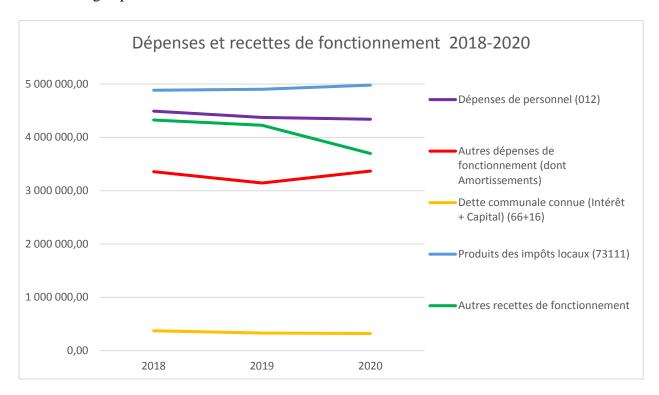
Les dépenses de personnel, premier poste de dépenses de fonctionnement, devraient légèrement baisser par rapport à 2019. Les départs de personnel (retraite, mutation, etc) ont compensé la hausse des frais de personnel liée au glissement vieillesse technicité (GVT) et la réforme du régime indemnitaire.

- Les charges financières

Les sommes issues des intérêts des emprunts continuent de baisser en 2050, passant à environ 52 000 €

- Les autres dépenses

Les autres dépenses diminuent par rapport à 2019. Les subventions de fonctionnement aux associations restent stables en 2020, mais les subventions de compensation pour les loyers des salles ne seront pas intégralement versées en raison de la fermeture des structures pendant une longue période.



6. <u>Evolution prévisionnelle de la section d'investissement</u>

a) Les recettes d'investissement

- Le FCTVA et les taxes d'urbanisme

Les dépenses d'investissement de 2019 étant en baisse par rapport à 2018, le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) connait une diminution en 2020, à un peu plus de 320 000 €

La Taxe d'Aménagement (TA) est en hausse.

- Les subventions d'investissement reçues

Les subventions d'équipement reçues en 2020 s'élèvent à un peu plus de 160 000 € au titre des travaux d'isolation à l'école élémentaire Bouchesèche et de la rénovation de l'école maternelle du centre.

- <u>L'appel à l'emprunt</u>

Un emprunt ne sera pas nécessaire en 2020.

b) Les dépenses d'investissement

- L'amortissement des emprunts

En 2020, la ville de Hoenheim aura remboursé environ 268 000 € de capital au titre des emprunts contractés.

- <u>Les études, acquisitions et travaux</u>

Ces dépenses devraient atteindre environ un million d'euros en 2020, en forte baisse par rapport à 2019 et assez éloignées des prévisions 2020, en raison des retards imputables à la pandémie de COVID19 sur les différents projets.

Parmi les grandes dépenses d'investissement en 2020, on peut noter, entre autres : le solde du marché pour la construction des vestiaires et du club-house au stade omnisports, la fin des travaux de l'école de musique, l'aménagement du local rue Anatole France, la rénovation de la maison rue Ring, le début du programme de rénovation-extension du centre socioculturel. Diverses acquisitions de matériels complètent les investissements 2020 (piano et mobilier pour l'école de musique, gros outillage pour les ateliers municipaux).

C. <u>Orientations budgétaires</u>

Les hypothèses d'évolution de la section de fonctionnement pour les prochaines années reposent sur plusieurs postulats :

- L'augmentation stable des recettes liées aux trois taxes locales (TH, TF, TFNB),
- Le non recours à l'emprunt,
- La stabilité des dotations de l'Etat,
- Le maintien des autres recettes de fonctionnement à leur niveau actuel,
- La maîtrise des autres dépenses, ainsi qu'une inflation modérée.

Ces prévisions permettent d'en déduire un maintien de l'épargne nette au niveau actuel (hors affectation du résultat).

1. Les dépenses de fonctionnement en 2021

- Les charges à caractère général

L'objectif de maîtrise des charges courantes sera poursuivi nonobstant les faibles marges de manœuvre : la recherche d'économies, à qualité de service constant, sera visée. De grands postes de dépenses sont de plus en plus difficilement compressibles. Les dépenses en matière d'énergies restent soumises aux variations des marchés, orientés à la hausse, et aux décisions gouvernementales. Les opportunités d'externalisation de services seront examinées au cas par cas sur le plan économique mais aussi social.

- Les dépenses de personnel

Ces dépenses seront soumises à un objectif de stabilité en 2021, nonobstant le Glissement vieillesse technicité (GVT).

- Les charges financières

Elles continueront à baisser d'une façon régulière en 2021.

- Les autres dépenses

L'enveloppe allouée aux subventions devrait légèrement augmenter en 2021, notamment au profit du CCAS de Hoenheim.

2. Les recettes de fonctionnement en 2021

- Les impôts et taxes

La revalorisation des taux d'imposition (TH, TFB, TFNB) n'est pas prévue en 2021. La réforme de la taxe d'habitation devrait avoir une incidence faible sur le montant de ces recettes, l'Etat compensant les pertes liées à la suppression de la taxe d'habitation.

Le marché immobilier local restant dynamique, le produit des taxes additionnelles de droits de mutation devrait être stable par rapport à 2020.

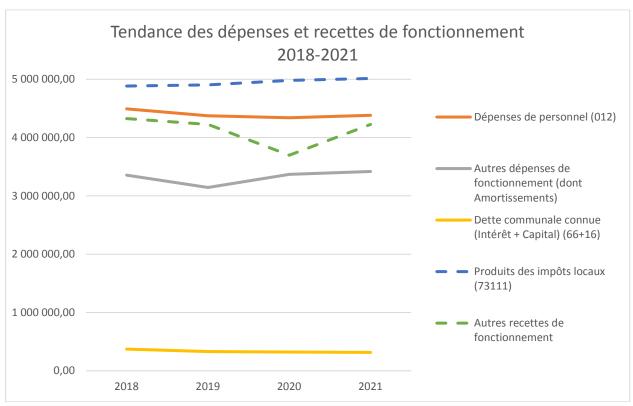
- Les dotations et participations

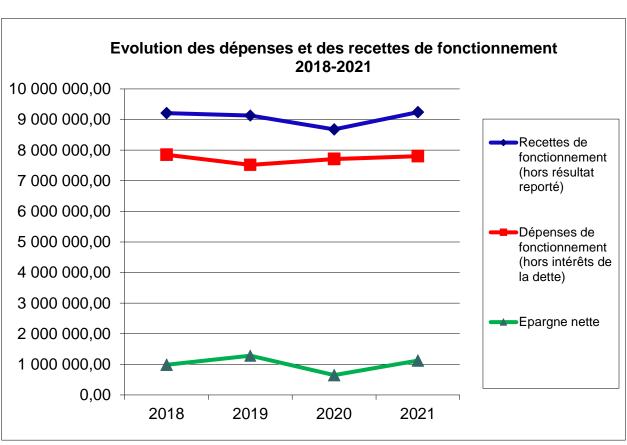
Les dotations de l'Etat devraient être stables en 2021 par rapport à 2020.

La dotation de l'Eurométropole de Strasbourg sera en baisse de 3,55%.

- Les autres recettes

Les tarifs municipaux augmenteront de façon marginale, au rythme de l'inflation. Aucune recette exceptionnelle n'est prévue.





3. Le programme d'investissement pour 2021

L'année 2021 verra tout d'abord se poursuivre les opérations d'investissement faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle, à savoir :

- la réhabilitation de la maison sise 1 rue Ring et l'aménagement du jardin pédagogique destiné aux écoles maternelles et élémentaires du Centre ;
- le réaménagement complet du plateau d'évolution du groupe scolaire « Bouchesèche » ;
- la rénovation/restructuration complète du Centre socioculturel et son extension.

Par ailleurs, de nouveaux et ambitieux projets d'investissement répondant aux engagements pris envers les Hoenheimois seront proposés dans le cadre du budget 2021 et au-delà pour certains, à savoir :

- la rénovation/restructuration et extension de l'école maternelle du Ried, ainsi que le réaménagement de ses abords (opération qui, compte tenu de son importance, fera l'objet d'une autorisation de programme/crédits de paiement) ;
- le réaménagement des abords du Centre socioculturel et de la halte-garderie « Les p'tits bouts » ;
- le réaménagement des abords de la salle des sports « Le chêne » et du club-house du foot ;
- la création d'une zone de rencontre rue des voyageurs et rue de l'école ;
- la création d'une place des marchés sur le site du parking de la salle des fêtes ;
- la rénovation du parc informatique des écoles élémentaires « Bouchesèche » et du Centre ;
- les études relatives au réaménagement et à la restructuration de la maison des associations ;
- la renaturation des trames vertes et bleues ;
- l'aménagement de puits de fraicheur au cœur des secteurs les plus denses de notre agglomération ;
- les travaux d'investissement relatifs aux économies d'énergie ;
- la reconversion progressive de notre flotte automobile avec pour perspective une réduction drastique de nos émissions de CO2 ;
- la poursuite des travaux de réduction de la pollution lumineuse propre à notre éclairage public ;
- les études opérationnelles relatives à la densification et à la continuité du réseau des pistes cyclables, à savoir :
 - la poursuite à Hoenheim du projet « VELOSTRAS » le long du canal de la Marne au Rhin ;
 - la liaison entre la voie verte, route de la Wantzenau, la piste des forts et la bande cyclable aménagée en direction de la Wantzenau ;
 - la voie express vélo le long de la voie ferrée Strasbourg-Lauterbourg, à partir de la rue des Alouettes jusqu'à Strasbourg et sa liaison avec la rue de la Ville.

La mise aux normes de nos bâtiments au regard de l'accessibilité des personnes handicapées représentera également des dépenses importantes.

A cela s'ajouteront des crédits pour l'acquisition de matériels divers pour les écoles et les services municipaux, différents travaux incontournables de gros entretien du patrimoine communal, ainsi que les reports de travaux en cours votés en 2020 et le remboursement en capital des emprunts antérieurs.

4. Le financement des investissements 2021

En 2021, une part importante du financement des investissements pourra être assurée par l'autofinancement. Un emprunt ne devrait pas être nécessaire afin de compléter ce financement.

Des subventions d'investissement seront versées par nos partenaires financiers (Etat, Département du Bas-Rhin, CAF), en particulier en ce qui concerne le projet de rénovation et d'extension du Centre socioculturel.

5. <u>Prévision d'évolution de la dette</u>

